



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260605-31-2026-BP-DE
Date de réception préfecture : 17/06/2026

Délibération n°2026-31

Thème : BUDGET ET FINANCES 1

Objet : Compte Financier Unique 2025 : budget principal et budgets annexes

L'an deux mille vingt-six le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 mai 2026 s'est réuni s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 25 Pouvoirs : 4 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Gérard VASSEUR, adjoint ; Karima COEURET, adjointe ; Didier MOREL, adjoint ; Charlotte SOULARD, adjoint ; Mustafa BOURICHE, adjoint ; Brigitte PLAIDY, adjointe ; Marjorie HUBEAU, conseillère municipale ; Thomas CHERBAKOW, conseiller municipal ; Emmanuel LUTHRINGER, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Thierry LABUSSIÈRE, conseiller municipal ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Laëtitia LAUGIER, conseillère municipale ; Christophe SILVESTRI, conseiller municipal ; Noëlla LEDUC, conseillère municipale ; Peggy BARON, conseillère municipale ; Sophie DELORME, conseillère municipale ; Charlène SOULIE, conseillère municipale ; Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale ; Mathieu CURNIER, conseiller municipal ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Anaïs TOUBOULIC, conseillère municipale ; Jérémy MOREAU, conseiller municipal.

Étaient représentés :

M. Gérard PETEY, conseiller municipal donne procuration à Mme Brigitte PLAIDY
Mme Lucile FABREGAS, conseillère municipale donne procuration à Mme Sophie DELORME
M. Jean-Michel GRES, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémy MOREAU
M. Adrien NIMSGERN, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

Absents excusés :

Gérard PETEY, Lucile FABREGAS, Jean-Michel GRES, Adrien NIMSGERN

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Laëtitia LAUGIER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le débat d'Orientation budgétaire du 20 Février 2025 ;

VU la délibération du conseil municipal de Forcalquier n°2025-11 du 4 Avril 2025 adoptant le budget communal pour le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement pour l'exercice 2025 ;

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260605-31-2026-BP-DE
Date de réception préfecture : 17/06/2026

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

CONSIDERANT :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que la commune de la Commune de FORCALQUIER a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;

BUDGET PRINCIPAL

FORCALQUIER - COMMUNE DE FORCALQUIER - CFU - 2025	
I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	8 040 937,00	8 566 783,00	16 607 720,00
	Recettes réalisées (1)	B	3 985 293,10	8 715 475,09	12 700 768,19
	Restes à réaliser	C	1 641 483,00	0,00	1 641 483,00
Dépenses	Autonsation budgétaire totale	D	5 737 789,00	9 877 424,00	15 415 213,00
	Dépenses réalisées (1)	E	4 195 994,99	8 010 824,15	12 206 819,14
	Restes à réaliser	F	45 500,00	0,00	45 500,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-210 701,89	704 650,94	493 949,05
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-2 303 147,92	1 110 641,32	-1 192 506,60
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-2 513 849,81	1 915 292,26	-898 557,55
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	1 595 983,00	0,00	1 595 983,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-917 866,81	1 915 292,26	997 425,45

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

FORCALQUIER - BUDGET EAU - FORCALQUIER - - 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	739 836,00	124 000,00	863 836,00
	Recettes réalisées (1)	B	128 324,58	160 000,00	288 324,58
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autonsation budgétaire totale	D	791 198,00	543 636,00	1 334 834,00
	Dépenses réalisées (1)	E	385 884,91	62 065,03	447 949,94
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-257 559,93	98 155,87	-159 404,06
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	51 362,42	414 235,57	465 597,99
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-206 197,51	512 391,44	306 193,93
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-206 197,51	512 391,44	306 193,93

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

FORCALQUIER - ASSAINISSEMENT - FORCALQUIER - - 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	113 785,00	51 000,00	164 785,00
	Recettes réalisées (1)	B	95 643,50	111 571,08	207 214,58
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autonsation budgétaire totale	D	681 138,00	120 985,00	802 123,00
	Dépenses réalisées (1)	E	80 176,40	98 240,05	178 416,45
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	15 467,10	13 331,03	28 798,13
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	567 352,81	69 984,94	637 337,75
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	582 819,91	83 315,97	666 135,88
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	582 819,91	83 315,97	666 135,88

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- D'approuver le Compte Financier Unique du budget principal et des budgets annexes eau et assainissement, dressé conjointement par le Maire et le Comptable Public,
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 5 (J. MOREAU,
L. PRUNET, A. TOUBOULIC,
A. NIMSGERN (pouvoir à
L. PRUNET), JM. GRES (pouvoir à
J. MOREAU

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME 

Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services,
Éric DUBOIS



Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260605-31-2026-BP-DE
Date de réception préfecture : 17/06/2026